



# RAPPORT D'ACTIVITES 2019 PEP « L'ENJEU »

imaje  
intercommunale des modes  
d'accueil pour jeunes enfants

« Petit Léon,

*Lorsque nous t'avons rencontré ma collègue et moi, nous nous sommes tout de suite demandé comment nous allions faire pour travailler avec toi.*

*Il était impossible pour toi de te poser ne fusse qu'une minute, tu lançais les objets, tu ne pouvais pas jouer et du haut de tes 2 ans, tu inquiétais déjà beaucoup d'intervenants (la crèche, le SSM, le SAJ).*

*Ta maman était fatiguée et la crèche ne voulait plus de toi, tu étais devenu trop dangereux pour tes petits compagnons. Tu avais tout juste l'âge d'aller à l'école mais tout le monde pensait qu'un enseignement spécialisé serait plus adapté, l'équipe du SSM parlait même de centre de psychiatrie infantile pour toi.*

*Ta maman était perdue, tu n'avais ta place nulle part et tu étais en attente d'une place dans une structure spécialisée.*

*Ta maman était perdue, fatiguée et c'était difficile pour elle de t'avoir à la maison constamment. Elle a donc pris la décision d'essayer de te faire rentrer dans l'enseignement traditionnel. Nous avons pris du temps ta maman et moi pour expliquer la situation à la directrice de l'école et aux institutrices.*

*Nous t'avons déposé en classe ta maman et moi pour un essai d'1 heure. Nous avons, je ne te le cache pas, tourné en rond autour de l'école en attendant de venir te rechercher. À notre grand étonnement, lorsque nous sommes venues pour te reprendre, la directrice nous a accueillies en nous disant que tout se passait bien et que tu pouvais rester la journée. Ta première journée s'est bien passée et c'est ainsi que tu es rentré à l'école. Malheureusement, il y a eu des hauts et des bas. L'école a même « détaché » une puéricultrice certaines heures de cours exprès pour toi. Cette expérience a convaincu ta maman qu'il te fallait une structure adaptée à ta problématique.*

*Nous venions chez toi travailler avec ta maman et toi plusieurs fois par semaine. Notre objectif était de parvenir à te poser, donner des astuces à ta maman pour te contenir, essayer de jouer avec toi, te mettre un cadre et des limites.*

*Rapidement, on s'est aperçu que tu avais des difficultés avec la mise de limites et nous avons pu petit à petit travailler cela, même si ça ne s'est pas fait sans mal.*

*Une grande victoire pour nous fût le jour où ta maman n'a plus eu besoin d'utiliser une « laisse » pour sortir de chez vous.*

*Certains jours, nous étions débordantes d'optimisme face à tes progrès, ton évolution, d'autres jours s'avéraient beaucoup plus compliqués.*

*Dans tout ce contexte, il y avait aussi ta sœur de 14 ans qui vivait chez votre mamy mais qui devait revenir vivre chez votre maman et toi. Ta grande sœur avait un lourd passé fait de placements et de changements. La relation entre elle et ta maman était très tendue, conflictuelle et toi, tu vivais au milieu de tout ça, telle une éponge.*

*D'autres petites victoires s'ont apparues au fur et à mesure, tu as pu te poser de temps à autre pour jouer, faire des câlins à ta maman, simplement regarder la télévision ou lire un livre.*

*Néanmoins, cela restait difficile pour toi et pour ta maman. La fragilité de la situation ne te permettait pas de trouver toi-même une sécurité affective, sécurité indispensable pour te poser et de te construire sur du long terme.*

*Ta situation restait inquiétante pour les professionnels.  
Au terme de notre mandat, le SAJ a choisi de renvoyer ton dossier au SPJ pour mettre en place les  
aides nécessaires pour ton futur.*

*J'espère petit Léon que les services qui prendront le relai, seront là pour te soutenir et  
t'accompagner vers une vie plus stable.*

*Bonne route petit loup ».*

## INTRODUCTION

---

« Ce rapport d'activité se dessine dans un contexte particulier avec la crise sanitaire qui bouleverse notre quotidien et nos pratiques professionnelles et je profite de cette introduction pour faire part de mon ressenti.

Je ne sais pas où nous en serons dans quelques semaines, ni dans quelques mois....

Je ne sais pas quel regard nous allons poser sur cette pandémie et sur les conséquences pour notre quotidien, nos familles, nos suivis...

Je ne sais pas si les bouleversements et les décisions nous permettront de mettre en œuvre notre pratique professionnelle....

Par contre, ce que je sais et ce que je veux, même s'il n'est pas 20 h00, c'est applaudir nos intervenants, nos éducateurs de terrain, nos puéricultrices... et en particulier Marie, Sophie et Ann...

Chaque jour, elles œuvrent pour apporter du soin à la relation...à une relation fragilisée entre un enfant et son parent...à une relation fragilisée par une histoire chaotique, par de la violence conjugale, par un handicap, par une dépression...

Chaque jour, Marie, Sophie et Ann apportent toute leur attention à l'enfant... elles vont à sa rencontre... à la rencontre d'une famille, d'une culture, d'une dynamique ... à la rencontre d'un enfant présentant de grosses difficultés de comportement.... et parfois dans des conditions bien précaires, parfois avec des inquiétudes, parfois avec le cœur léger....mais à chaque fois avec ce professionnalisme qui les caractérise...

Chaque jour, elles offrent une bulle d'énergie à un parent, un temps d'arrêt pour l'enfant, un autre regard sur une parentalité fragilisée, un soutien dans les gestes du quotidien, un peu de sécurité et une source de résilience...

Chaque jour, elles assurent un accompagnement soutenu quel que soit les inquiétudes... elles permettent de rassurer le SAJ ou le SPJ ou au contraire, de tirer la sonnette d'alarme sur une situation de danger....

Chaque jour, elles font preuve de bienveillance à l'égard de l'autre même si parfois, elles doivent soutenir l'insoutenable et quotidiennement, elles font preuve de remise en question....

Ensemble, nous nous mettons au travail au travers des réunions SAJ/SPJ, des réunions d'équipe, des appels téléphoniques, des rencontres avec le réseau, des écrits...Nous rions beaucoup aussi, nous partageons un peu de nous...Nous avançons ensemble avec humilité ...

Alors, oui, Marie, Sophie et Ann, je vous applaudis et vous dit MERCI »

Sabrina DION, coordinatrice

## 1. DESCRIPTION DU PEP L'ENJEU

Notre Projet Educatif Particulier L'ENJEU est régi par « l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 43 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse » (A. Gt 15-03-1999 Mis à jour le 01-12-2013).

Au moment de la rédaction de notre PPP, nous avons souhaité rester fidèles aux mesures qui définissent les MIIF. Pour rappel, les services de Missions d'Intervention Intensive en Famille au moment de la demande d'agrément devaient être rattachés à un SAIE (Service d'Aide et d'Intervention Educative). En ce qui nous concerne, nous n'avons pu concrétiser cette démarche et nous avons dès lors présenté notre projet en PPP (Projet Pédagogique Particulier).

« L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant agrément du service « L'Enjeu » sis rue Albert 1er 9 à 5380 Fernelmont en tant que service qui met en œuvre un Projet Pédagogique Particulier » a été signé par Monsieur le Ministre-Président Rudy DEMOTTE et Monsieur le Ministre de l'Aide à la jeunesse Rachid MADRANE, le 20 juillet 2016.

Cet Arrêté précise que, Art 1 : L'Enjeu est géré par IMAJE qui en est donc le Pouvoir Organisateur, sous la Direction de S. COURTOY, Directrice pédagogique et C. GEORGERY, Secrétaire générale f.f. et S. DION, Coordinatrice de L'Enjeu. Il définit le cadre, à savoir, Art 2 : L'organisation simultanée de 12 prises en charge de type M.I.I.F. pour filles et garçons de 0 à 7 ans. Art 4 : Le service travaille sur la base d'un mandat d'une instance de décision qui est le conseiller de l'aide à la jeunesse ou le directeur de l'aide à la jeunesse. Art 5 : La mission du service consiste en une intervention intensive au sein de la famille ou du milieu familial du jeune permettant d'améliorer les conditions d'éducation et de soin des enfants... quand celles-ci sont compromises par le comportement de ses parents ...

L'intervention prend en compte l'ensemble de la problématique familiale et vise à offrir :

- Une alternative aux placements tout en tenant compte de la situation de négligence ou de maltraitance de l'enfant ;
- Un relais lorsqu'aucun autre service n'est en mesure d'apporter l'aide adéquate ;
- Une prise en charge d'urgence, le cas échéant.

La durée de la prise en charge est de 3 mois, renouvelable une fois, sauf pour les mandats relatifs à des situations d'urgence dont la durée est limitée à 15 jours sans possibilité de renouvellement. Le mandant motive l'intensité de l'intervention qui est de 5 heures minimum par semaine.

Pour les mandats de 3 mois, le service adresse mensuellement à l'instance de décision un rapport. Un rapport de clôture à l'échéance du mandat... Pour les mandats de 15 jours, un rapport quatre heures avant le rendez-vous chez le mandant.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de l'aide à la jeunesse, il existe désormais 12 types de services agréés en FWB. Notre service fait partie des PEP (Projet Educatif Particulier).

*« Vous êtes arrivés à destination...*

*Bonjour, enchantée, je viens poser mes valises.  
MIIF, PPP pour enfin devenir PEP, où suis-je ?*

*Cette structure est peut-être un peu moins simple à comprendre, IMAJE, l'Enjeu mais où cela va-t-il s'arrêter ?*

*Me voici, dans le bureau au bout du couloir.*

*Bonjour mon nouveau service. Euh soyez conciliants, laissez-moi un peu de temps pour mettre des noms sur vos visages ... oufti ... ça fait beaucoup à retenir ...*

*Le vif du sujet, une première famille rencontrée, un premier rendez-vous au SAJ. Nous y voilà, tout s'éclaircit, je vais faire de mon mieux pour vous aider. Pas de panique, on recommence, on réécrit l'histoire.*

*Bien sûr, je ne suis pas une magicienne, je ne vais pas pouvoir tout solutionner mais je suis là. Apprenons à nous connaître. Bonjour la famille, bonjour petit bonhomme, bonjour petite fille. Ma voix va rapidement te devenir familière, je vais venir chez toi toutes les semaines. Ensemble, nous allons apprendre à nous connaître, à jouer, je vais aussi t'embêter pour que tu puisses mieux grandir. Je vais donner des conseils à papa, à maman, à papy, à mamy ou toute autre personne qui s'occupe de toi. Je vais les éclairer, les guider, les accompagner.*

*Bref, je vais m'assurer que tout aille bien pour toi, pour que tu puisses grandir dans un environnement plus sain, plus adapté.*

*Quelques fois nous rigolerons, d'autres, nous nous fâcherons mais sache mon petit bonhomme, ma douce petite qu'au travers de mes interactions, tu seras toujours une priorité.*

*Aujourd'hui, j'ai la chance de faire un des plus beaux métiers du monde. Un métier qui me confronte chaque jour à une réalité, qui me demande sans cesse de m'informer, de me former, de vous former.*

*La vie vaut vraiment la peine d'être vécue et notre équipe est là pour t'aider à le comprendre. Nous nous battons à chaque instant, à chaque moment, pour que chacun de nos actes même les plus infimes puisse t'aider, vous aider à vous construire ou vous reconstruire.*

*3 mois, 6 mois, 15 jours, nous sommes là, nous ne lâchons rien.*

*Chacun d'entre nous possède des ressources, à nous d'en tirer profit.*

*1 an, 2ans, 3ans... 10 ans mes valises sont posées, à nous de jouer »*

## 2. LES CAPACITÉS RÉSERVÉES

Nous travaillons dans le cadre des « capacités réservées » qui ont été déterminées par la DGAJ (Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse) comme suit :

***Le SAJ de Namur à 9 places***

***Le SAJ de Dinant à 2 places***

***Le SPJ de Namur à 1 place***

***Le SPJ de Dinant à 0 place***

Chaque début de mois, nous transmettons un mail aux différents mandants avec le récapitulatif du nombre de prise en charge en cours (tableau de rapportage) et éventuellement, le nombre de capacités réservées disponible.

Si un mandant a besoin de notre intervention et que les places qui lui sont dédiées sont complètes, il peut « négocier » avec son/ses collègue(s) des autres services pour obtenir un mandat, en fonction de nos disponibilités bien-entendu. Cette procédure est possible aussi pour le SPJ de Dinant qui n'a « reçu » aucune place de la DGAJ.

Nous prenons en charge 11 mandats de 3 mois et un mandat d'urgence de 15 jours. Celui-ci n'est pas spécifiquement attribué à un mandant.

« Lettre à Léa,

*Quand je t'ai rencontré petite Léa, ta sœur venait juste de naître.*

*Nous avons été interpellés par le SAJ. L'hôpital, où ta sœur était née, trouvait tes parents très peu présents pour ta petite sœur et pas adéquats dans la prise en charge d'un bébé.*

*Lorsque je suis arrivée dans ta famille, j'ai rencontré tes parents, tous les deux avaient un handicap mental et s'étaient rencontrés au sein de leur travail en atelier protégé.*

*Ils avaient vraiment un souci de bien faire mais également leurs limites. Tu possédais toutes les tables de jeux et trampoline pour bébé qui existaient.*

*Mais à 1 an, tu ne savais pas te retourner ni du dos au ventre ni du ventre au dos. Tes petites mains, tes petits bras ainsi que tes petites jambes étaient toujours en hyper extension. Nous étions très inquiets par rapport à ton développement.*

*Rapidement, de la Kiné Bobath a été mise en place et cela t'a permis de faire de petits progrès. Tu avançais lentement mais chaque petit pas était une victoire.*

*Nous avons aussi mis en place la crèche pour ta sœur et toi. En effet, nous avons peur pour ta sœur que tes parents, par méconnaissance, reproduisent les mêmes « erreurs » que pour toi. Il fallait donc rapidement mettre des lieux pour pallier aux manques de stimulations de ta famille.*

*Pour toi, il était important aussi de te stimuler au quotidien, à la maison pour te permettre d'évoluer encore plus.*

*Je découvrais ta famille, ton quotidien, votre rythme de vie. Ton papa aimait que les tâches ménagères soient bien organisées et bien souvent, c'était sa priorité ! Au point que, même vous dire bonjour à son retour du travail ou s'arrêter un petit moment avec toi ou ta sœur prenait déjà trop de temps sur sa logistique.*

*Votre maman, qui dans un premier temps n'avait pas encore repris le chemin du travail, semblait quant à elle surmenée par la gestion de toi et ta petite sœur.*

*Et moi, dans toute cette organisation, je venais 3 à 4 fois par semaine chez toi.*

*Je venais pour te stimuler, demander à tes parents de te mettre plus souvent sur le tapis, travailler la mise en place du parc pour ta petite sœur, soutenir tes parents pour vous apporter un rythme clair, comme par exemple que tu puisses faire tes siestes dans ton lit et ne plus te laisser t'endormir n'importe où quand tu étais fatiguée et te permettre de te réveiller en silence.*

*Tu passais tes journées en pyjama et rien ne distinguait tes jours de tes nuits.*

*Tes parents ont accepté certains changements, nous avons pu travailler ensemble. D'autres aspects étaient plus difficiles à aborder...*

*Nous étions tous inquiets pour toi, petite Léa. Les différents intervenants autour de toi avaient tous l'impression que tu présentais un lourd retard. Nous nous interrogeons tous sur les choses à mettre en place pour te permettre de mieux évoluer. Ils nous semblaient donc primordial qu'un rendez-vous chez la neuro-pédiatre (qui te connaissait déjà car tu étais née prématurément) puisse avoir lieu pour t'aider et nous aider à mettre des suivis en place pour ta bonne évolution.*

*Mais tes parents semblaient freiner cette prise de rendez-vous. Pourquoi ? Ils t'aimaient.*

*Nous avons donc pris le temps de les écouter et de comprendre les raisons. Il était difficile pour eux d'éventuellement être confrontés à un diagnostic d'handicap pour toi, tout comme eux. En effet, en discutant, ils se rendaient bien compte que ta petite sœur faisait déjà des choses que tu ne faisais toujours pas, comme tenir son biberon ou attraper les objets à sa portée.*

*Bref, petite Léa, ce fût trois mois bien intense pour toi, pour moi.*

*Au terme de notre premier mandat, nous avons proposé à ta famille et au SAJ de reprendre un mandat de trois mois, le temps de mettre en place un service d'accompagnement qui pourrait vous accompagner toi, ta sœur et ta famille sur du plus long terme. Nous avons pensé à un service d'aide précoce qui a pour mission d'accompagner les parents dans leur quotidien et de les aider face aux difficultés de développement de l'enfant.*

*Mais rien ne fut mis en place à ce moment-là, ta maman reprenait le chemin du travail et tes parents, ayant pris le rendez-vous chez la neuro-pédiatre, souhaitaient attendre les conclusions du médecin avant de mettre d'autres choses en place ou de poursuivre avec nous.*

*Je t'ai donc quitté en espérant que le SAJ serait présent pour assurer la continuité et être attentif à ton développement et aux aides nécessaires pour toi et ta sœur »*

### 3. STATISTIQUES 2019

Voici le tableau de nos prises en charges pour l'année 2019

Nous avons géré 59 situations (56 situations en 2018) pour 3685 jours de mandats. Soit un taux de prise en charge de 84,13 % (en 2018, 85,91 %)

N°	Date de la demande	Date de PEC	Date de clôture	Fratrie	Date de naissance enfant	Mandants	Type de maltraitance			Type de mandats			Durée des suivis en mois	Durée des suivis en mois	Age à la date d'ouverture (mois)	Age à la date d'ouverture (an)	
							Orientation	Urgence (0,1)	Long (3,6 mois)	Durée des suivis en jour							
1	05-10-18	22-10-18	22-01-19	0	25-10-16	SAJ Na	Avérée	Psychologique		Dossier classé	0	3	109	4	24	2	
2	06-09-18	10-09-18	10-03-19	0	20-03-18	SAJ Na	Avérée	Psychologique		En cours	0	6	185	7	6	2/4	
3	26-10-18	16-11-18	16-01-19	0	20-06-17	SPJ Na	Avérée	Physique		En cours	0	3	82	3	16	1/4	
4	08-10-18	12-11-18	12-02-19	1	19-11-16	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Eloignement familial	0	3	127	5	23	2	
5	08-10-18	12-11-18	12-02-19	1	18-10-14	SAJ Di	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Eloignement familial	0	3	127	5	48	4	
6	02-10-18	09-11-18	09-05-19	0	29-04-18	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	6	219	8	5	2/4	
7	17-10-18	14-11-18	14-02-19	1	17-09-13	SPJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	3	120	4	62	5 1/4	
8	17-10-18	14-11-18	14-02-19	1	21-12-14	SPJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	3	120	4	47	4	
9	28-11-18	03-12-18	03-03-19	2	11-02-14	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	3	95	4	58	4 3/4	
10	28-11-18	03-12-18	03-03-19	2	20-02-15	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	3	95	4	46	3 3/4	
11	28-11-18	03-12-18	03-03-19	2	20-02-15	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	3	95	4	46	3 3/4	
12	28-11-18	09-01-19	09-04-19	0	23-06-15	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	En cours	0	3	132	5	42	3 2/4	
13	28-11-18	07-01-19	06-02-19	1	01-02-17	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Passage en 38	0	3	70	3	22	1 3/4	
14	18-01-19	25-01-19	25-01-19	2	23-05-18	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	6	7	1	8	3/4	
15	18-01-19	25-01-19	25-01-19	2	28-09-16	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	6	7	1	28	2 1/4	
16	25-01-19	04-02-19	01-04-19	0	18-12-15	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Eloignement familial	0	3	66	3	38	3 1/4	
17	07-01-19	14-01-19	28-01-19	0	15-12-18	SAJ Na	Potentielle	Psychologique	Physique	En cours	1		21	1	1	0	
18	10-01-19	21-02-19	21-05-19	2	10-08-17	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Négligences graves	En cours	0	3	131	5	17	1 2/4
19	15-02-19	18-02-19	04-06-19	1	04-02-19	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves		En cours	1	3	109	4	0	0	
20	15-02-19	18-02-19	04-06-19	1	19-09-17	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves		En cours	1	3	109	4	17	1 2/4	
21	25-02-19	06-03-19	05-04-19	3	25-04-16	SAJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	3	39	2	35	3	
22	05-03-19	14-03-19	29-09-19	3	19-11-18	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves		En cours	1	6	208	7	4	1/4	
23	29-03-19	29-03-19	29-06-19	3	01-01-11	SAJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	6	92	4	100	8 1/4	
24	29-03-19	29-03-19	29-06-19	3	10-01-13	SAJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	6	92	4	76	6 1/4	
25	29-03-19	29-03-19	29-06-19	3	12-12-15	SAJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	6	92	4	40	3 1/4	
26	14-03-19	19-03-19	19-06-19	2	18-09-12	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Passage en 38	0	3	97	4	79	6 2/4
27	14-03-19	19-03-19	19-06-19	2	18-11-15	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Passage en 38	0	3	97	4	40	3 1/4
28	14-03-19	19-03-19	19-06-19	2	20-03-18	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Physique	Passage en 38	0	3	97	4	12	1
29	29-03-19	02-04-19	02-10-19	1	19-07-16	SAJ Na	Avérée	Psychologique		Passage en 38	0	6	187	7	33	2 3/4	
30	20-03-19	04-04-19	04-10-19	2	02-08-19	SAJ Di	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	6	198	7	-5	-2/4	
31	25-04-19	25-04-19	25-07-19	2	15-12-11	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Négligences graves	En cours	0	3	91	3	90	7 2/4	
32	03-06-19	11-06-19	21-08-19	0	04-05-19	SAJ Na	Potentielle	Physique	Psychologique	Dossier classé	1	3	79	3	1	0	
33	04-06-19	14-06-19	28-06-19	3	02-06-15	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique	Abus sexuels	En cours	1		24	1	49	4
34	14-06-19	26-06-19	13-08-19	0	03-04-18	SAJ Di	Avérée	Psychologique	Physique	Négligences graves	En cours	0	3	60	2	15	1 1/4
35	02-07-19	04-07-19	18-07-19	1	07-06-14	SPJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	1		16	1	62	5 1/4	
36	02-07-19	04-07-19	18-07-19	1	22-10-15	SPJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	1		16	1	45	3 3/4	
37	02-07-19	08-07-19	19-09-19	1	20-09-13	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Passage en 38	0	3	79	3	70	5 3/4	
38	02-07-19	08-07-19	19-09-19	1	13-01-19	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Passage en 38	0	3	79	3	6	2/4	
39	02-07-19	22-07-19	26-07-19	0	30-01-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique		Eloignement familial	0	3	24	1	5	2/4	
40	24-07-19	29-07-19	29-10-19	0	17-06-17	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique	En cours	0	3	97	4	26	2 1/4	
41	07-08-19	07-08-19	21-08-19	1	18-01-16	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	1		14	1	43	3 2/4	
42	07-08-19	07-08-19	21-08-19	1	05-04-17	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	1		14	1	28	2 1/4	
43	21-08-19	03-09-19	19-12-19	1	28-04-15	SAJ Di	Avérée	Psychologique		En cours	0	3	120	4	53	4 2/4	
44	21-08-19	03-09-19	19-12-19	1	22-05-17	SAJ Di	Avérée	Psychologique		En cours	0	3	120	4	27	2 1/4	
45	23-08-19	30-08-19	24-01-20	0	03-07-19	SAJ Na	Potentielle	Négligences graves	Psychologique	En cours	1	6	154	6	2	1/4	
46	24-09-19	01-10-19	03-10-19	1	29-07-19	SAJ Na	Potentielle	Psychologique	Négligences graves	Passage en 39	1		9	1	2	1/4	
47	12-09-19	17-09-19	17-12-19	3	12-09-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Dossier classé	0	3	96	4	0	0	
48	25-06-19	02-10-19	17-10-19	0	17-02-19	SAJ Na	Avérée	Négligences graves		En cours	0	3	114	4	4	1/4	
49	12-09-19	02-10-19	02-01-20	0	17-01-05	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	En cours	0	3	112	4	178	14 3/4	
50	10-10-19	14-10-19	14-01-20	1	15-05-17	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Dossier classé	0	3	96	4	29	2 2/4	
51	10-10-19	14-10-19	14-01-20	1	12-08-18	SAJ Na	Avérée	Psychologique	Physique	Dossier classé	0	3	96	4	14	1 1/4	
52	08-10-19	14-10-19	06-11-20	1	29-09-19	SAJ Na	Potentielle	Psychologique	Physique	Eloignement familial	0	3	395	1	0	0	
53	25-09-19	15-10-19	27-01-20	2	07-09-19	SAJ Na	Avérée	Physique	Psychologique	Négligences graves	0	3	124	5	1	0	
54	13-11-19	02-12-19	12-12-19	0	09-01-18	SAJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	Passage en 38	0	3	29	1	22	1 3/4	
55	12-12-19	17-12-19	17-01-20	2	18-01-16	SAJ Na	Avérée	Psychologique		Eloignement familial	0	3	36	2	47	4	
56	12-12-19	17-12-19	17-01-20	2	05-04-17	SAJ Na	Avérée	Psychologique		Eloignement familial	0	3	36	2	33	2 3/4	
57	12-12-19	17-12-19	04-02-20	2	11-10-19	SAJ Na	Avérée	Psychologique		Eloignement familial	0	3	54	2	2	1/4	
58	21-11-19	11-12-19	11-03-20	1	20-09-13	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	3	111	4	75	6 1/4	
59	21-11-19	11-12-19	11-03-20	1	13-01-19	SPJ Na	Avérée	Négligences graves	Psychologique	En cours	0	3	111	4	10	3/4	

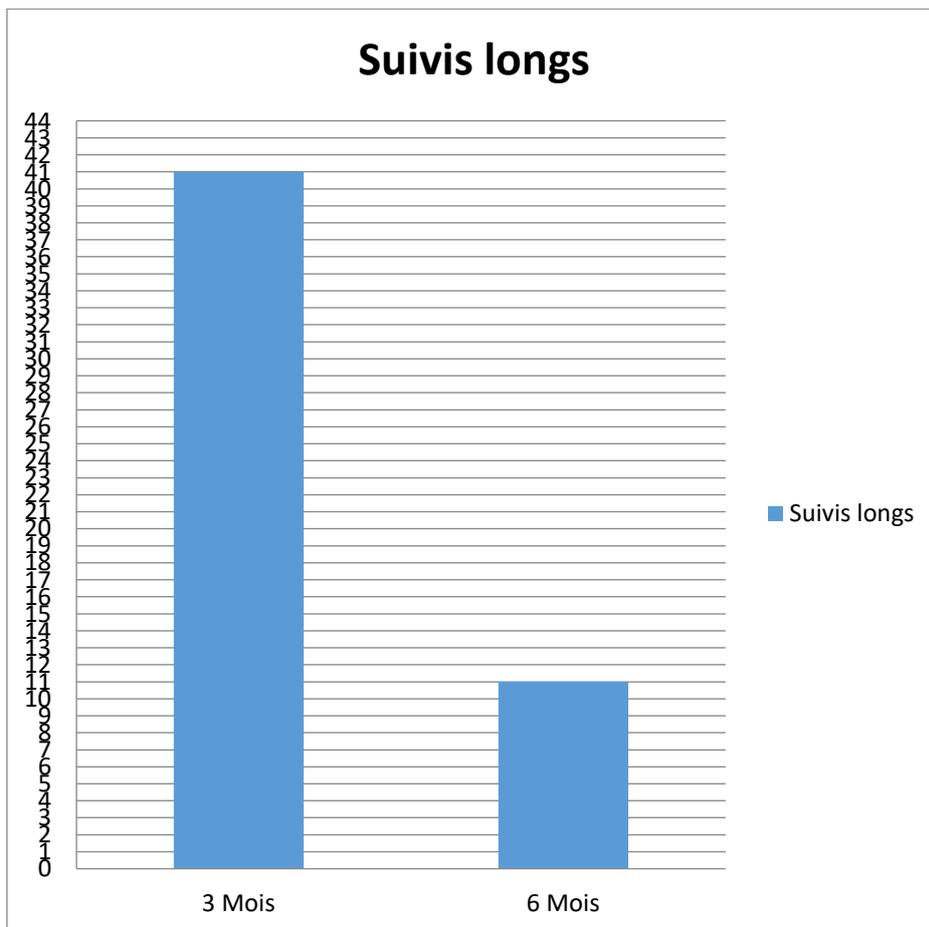
## DURÉE DES SUIVIS 2019

Nombre total	59
Urgences	12
Urgence seule	7
Urgence + suivi	5

24

3 Mois	41
6 Mois	11

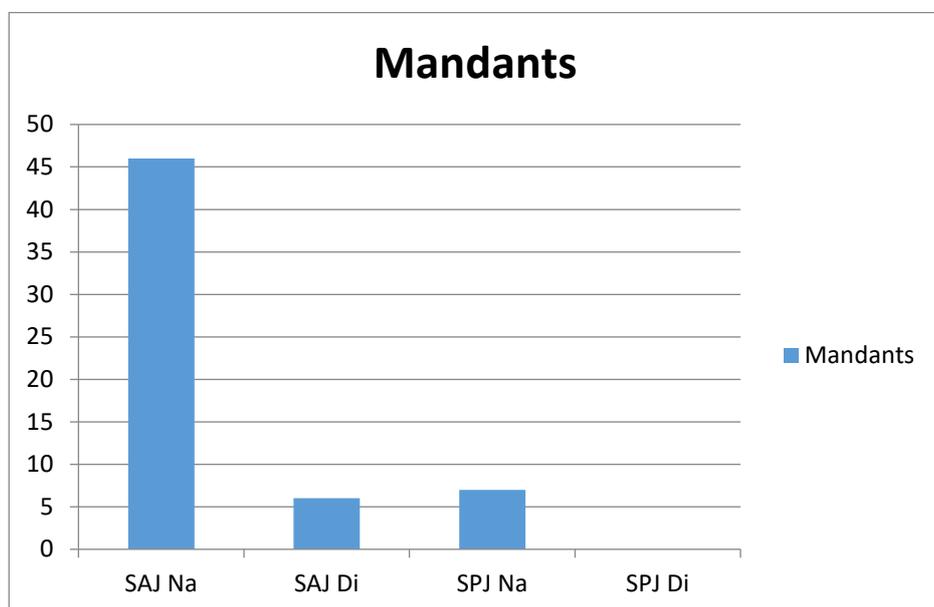
52



## LES MANDANTS 2019

SAJ Na	46
SAJ Di	6
SPJ Na	7
SPJ Di	0

59

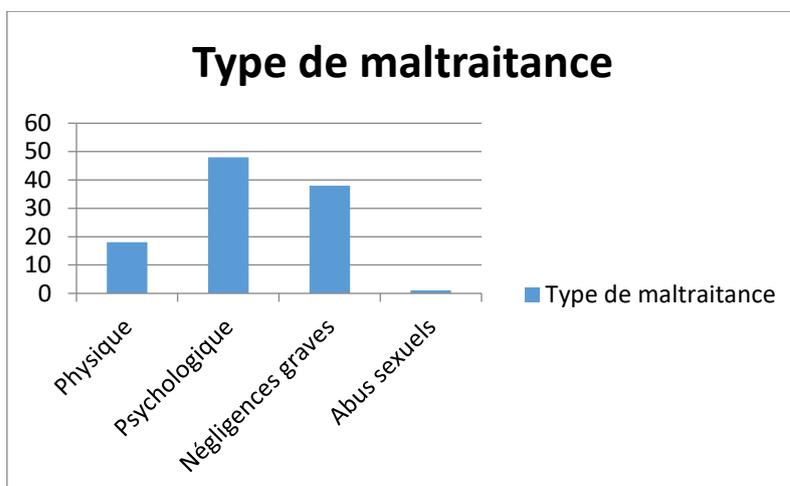
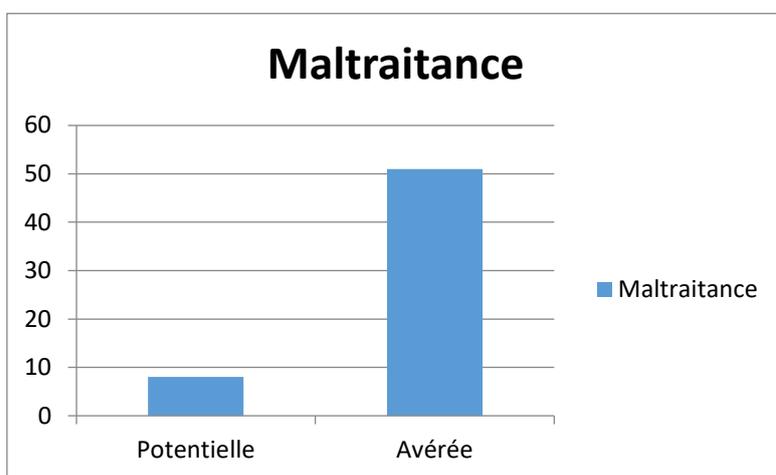


## TYPES DE MALTRAITANCE 2019

Potentielle	8
Avérée	51

59

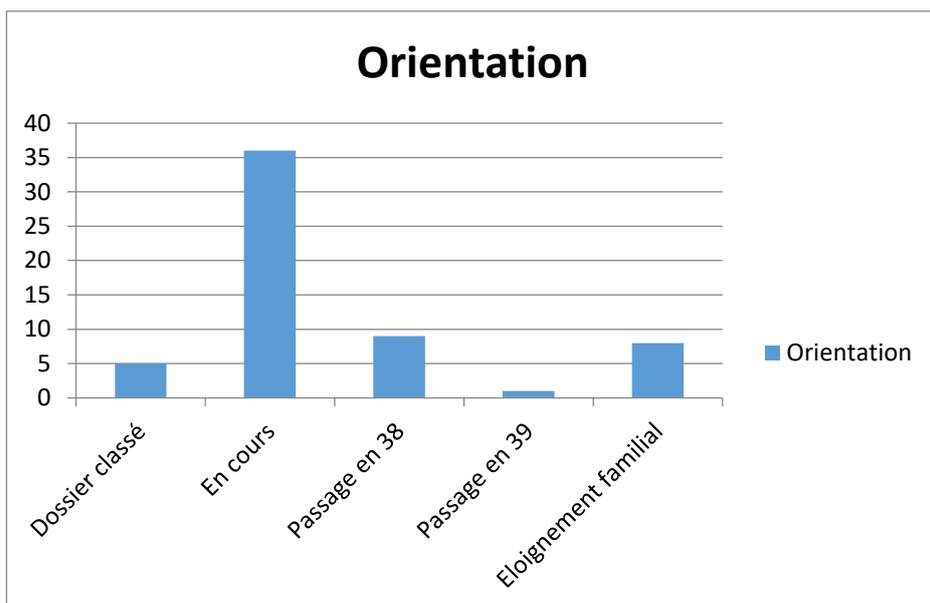
Physique	18
Psychologique	48
Négligences graves	38
Abus sexuels	1



## ORIENTATION DONNEE A LA FIN DE NOTRE SUIVI EN 2019

Dossier classé	5
En cours	36
Passage en 38	9
Passage en 39	1
Eloignement familial	8

59



En ce qui concerne l'item « **dossier classé** » :  
la situation de l'enfant est classée au SAJ au  
terme de notre intervention.

En ce qui concerne l'item  
« **en cours** » : La situation n'est plus prise en  
charge par notre service mais le SAJ suit  
toujours la situation et/ou un autre service a  
pris le relai (SAIE, COE, aide familiale, suivi  
ambulatoire, AVIQ, ...).

## DELAI DE PRISE EN CHARGE D'UNE SITUATION EN 2019

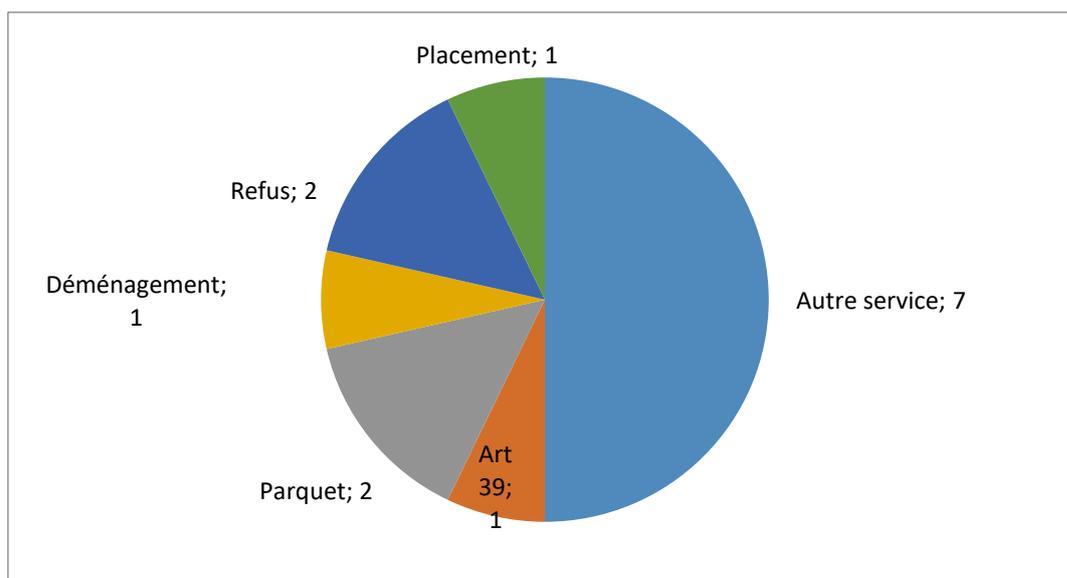
En 2019, le délai moyen de prise en charge d'une situation est de **13 jours (contre 23 jours en 2018)**. Ce délai correspond au temps entre la priorisation de la situation par le mandant et la date réelle de prise en charge de la situation.

## SITUATION PRIORISEE ET NON PRISE EN CHARGE EN 2019

En 2019, **14 situations** ont été portées à notre connaissance (**contre 11 en 2018**) et parfois priorisées par le mandant. Ces situations n'ont finalement pas été prises en charge par notre service et une autre orientation a été prise. *Il est à noter, qu'en moyenne, la durée entre le jour de la demande de prise en charge et le jour d'information de la non prise en charge est de 22 jours (contre 37 en 2018)*. Il est important de prendre en compte cette donnée, dans la mesure où durant ce temps, il y a eu des réunions organisées, voire des contacts avec la famille et que ce temps était donc « bloqué » pour chaque situation.

Cette année, nous avons ajouté un item à l'orientation de la situation non prise en charge à savoir « placement ».

Liste Orientation finale	Nombre
Autre service	7
Art 39	1
Parquet	2
Déménagement	1
Refus	2
Placement	1



*« Petit Thomas,*

*Je t'ai rencontré car le SAJ était inquiet pour toi, pour ton développement. Ta Maman avait fait « quelques bêtises » comme elle disait.*

*Elle avait un gros souci d'addiction aux médicaments, c'était comme une drogue pour elle et quand elle n'en n'avait plus, cela la poussait à faire de grosses crises de colère, comme par exemple de tout casser à la maison ou de voler dans les pharmacies.*

*Tes parents ont accepté l'intervention de notre service mais c'était très compliqué pour ta maman de me recevoir chez vous.*

*J'ai fait ta connaissance progressivement, il m'a fallu du temps pour « t'apprivoiser » mon petit Thomas.*

*Tu avais un petit sourire d'arsouille, je me suis vite aperçue que tu avais un retard de développement. Tu avais deux ans et demi presque trois et tu venais seulement d'apprendre à marcher, tu ne parlais pas encore. Tu baragouiniais plein de choses avec beaucoup de conviction.*

*Petit à petit, tu as accepté ma présence, j'ai installé de petits rituels pour te rassurer, j'amenais toujours les mêmes jeux et malgré cela, notre relation resta fragile pendant les 6 mois de mon intervention. Quand j'arrivais, tu allais chercher ton petit fauteuil et tu me montrais où je devais m'asseoir.*

*Parfois, je surprénais ta maman à aimer l'activité, mais alors elle ne te laissait plus ta place, c'est elle qui jouait et se fâchait sur toi...J'ai alors abandonné d'apporter les gommettes et les stickers car cela se terminait toujours mal entre ta mère et toi.*

*Ton papa était présent, il faisait tout ce qu'il pouvait pour vous trois, il s'occupait de tout ce qui était logistique, il avait des difficultés à rester à la maison, car il aimait travailler, mais parfois, pour te donner une bulle d'oxygène il allait te promener.*

*Au fur et à mesure de mon intervention, je sentais ton papa de plus en plus fatigué. Il n'osait pas dire « non » à ta maman, de peur de déclencher de nouvelles colères. Pourtant, il a essayé, mais ce n'était pas facile du tout. Ta maman refusait tout, de se faire aider par un service psychiatrique mobile, d'être hospitalisée...*

*Ta grande sœur était aussi très présente pour toi, mais elle n'avait que douze ans...elle prenait le rôle de « maman » pour te protéger. D'ailleurs, quand tu te faisais mal, c'est vers elle que tu te tournais.*

*Ta maman n'allait vraiment pas bien, il y a des moments où elle était là physiquement mais complètement absente dans sa tête, elle pouvait rester deux heures avec la même question en boucle.*

*A plusieurs reprises, nous les professionnels, nous avons essayé de mettre des aides en place pour ta maman, mais cela a échoué à chaque fois, ta maman ne voulait pas d'aide...et tu sais petit Thomas...nous ne pouvions pas contraindre ta maman à se soigner...*

*Les moments avec toi étaient compliqués, tu étais plein de colères.... Dès que nous arrivions à avoir un chouette moment de jeux, on aurait dit que tu faisais tout pour le mettre en échec et ça finissait par de grosses colères. Tu te réfugiais alors dans le couloir et il fallait des heures pour t'en faire sortir. On ne pouvait plus te toucher.*

*J'essayais comme je pouvais de donner des conseils à ta maman, elle me disait toujours « oui », mais j'ai vite compris qu'elle n'en tenait pas compte. Elle continuait d'écouter son rythme à elle et pas le tien.*

*Tu passais de longues heures dans ton lit car ta maman avait envie de dormir, tu mangeais quand ta maman avait faim, même si elle décidait de souper à 16h.*

*Nous avons réussi à t'offrir de petits moments à l'extérieur comme participer à des stages où tu as su trouver ta place et j'ai pu voir que cela te faisait du bien. Tu as pu aussi bénéficier de psychomotricité relationnelle, toutes ces ouvertures vers l'extérieur ont été à chaque fois une bataille de gagnée, car ta maman avait peur de te voir quitter la maison.*

*Petit Thomas, tu vas devoir grandir avec une maman « malade », j'espère que tu vas pouvoir trouver des ressources à l'école, à l'extérieur pour grandir sans trop de difficultés.*

*Tu es un petit bonhomme combatif, je ne sais pas te dire de quoi ton avenir sera fait, mais les prochaines années risquent d'être compliquées ! Je pense souvent à toi, espérant que tu vas réussir à trouver un équilibre. »*

## 4. SUIVI de Jules

### Contexte d'intervention et motif de l'interpellation du service :

C'est un hôpital de Bruxelles, en juillet 2018, qui a interpellé le SAJ suite à des inquiétudes liées aux compétences parentales.

Jules est né début juillet et a dû subir une intervention cardiaque quelques jours après sa naissance. Les parents souffrent tous les deux d'un handicap mental qui limite leurs capacités à prendre en charge un bébé et ont des difficultés dans la compréhension des besoins de leur fils.

Le 31 juillet, Jules est transféré dans un hôpital proche du domicile des parents. Le service partage les mêmes inquiétudes quant aux compétences parentales des parents.

Des observations de l'hôpital, il ressort que : les parents sont limités ; la maman reste en retrait, n'investit pas la relation (avec les adultes et l'enfant), elle se montre par moment peu voir pas accessible (comme dans sa bulle), elle peut s'énerver sur son bébé et n'est pas à l'écoute des besoins de son fils ; le papa a des difficultés à intégrer les gestes et dès que l'enfant pleure, il donne un biberon, ses besoins passent avant ceux de son fils (s'il est au téléphone et que Jules pleure, le papa ne remarquera pas ses pleurs) ; le bain de l'enfant doit se faire sous un contrôle permanent de l'équipe infirmier ( lors d'un bain, l'eau était à 47° et la manipulation de l'enfant compliquée) ; les parents ont un besoin constant d'être accompagnés (voir surveillés) dans les gestes autour de l'enfant.

Madame a une autre fille (de 11 ans) qui est placée.

Les grands-parents paternels semblent être une ressource, un relai pour le couple et le bébé.

### Objectifs de notre mandat :

En aout 2018, la Conseillère de l'Aide à la Jeunesse priorise donc la situation de Jules et nous sollicite pour une prise en charge de 15 jours avec les objectifs suivants :

- Veiller au bien être de Jules, à l'assouvissement de ses besoins ;
- Bilan des compétences parentales ;
- Analyse du dispositif actuel d'accueil de Jules.

Les mesures d'aide et les modalités du programme d'aide prévoient :

- Le mandat au service L'Enjeu pour un période de 15 jours ;
- Jules rentre chez sa grand-mère paternelle et vivra chez elle en présence de ses parents.

## Le Suivi :

**Lors de ce mandat « d'urgence/15 jours »**, deux intervenantes ont alterné des prestations journalières et le travail s'est enclenché avec les parents et les grands-parents paternels.

Les deux parents se montrent collaborants, à l'écoute des conseils apportés par les intervenantes. Ils se montrent capables de reproduire les « petits trucs et astuces » que l'éducatrice leurs amène. Ils semblent avoir tissé un réel lien de confiance avec les deux éducatrices.

Néanmoins, à certains moments, la maman peut se refermer sur elle-même en particulier lorsqu'il y a une nouvelle personne (exemple : la venue de la TMS ONE) ou lorsque que Madame ne comprend pas ce qu'on lui demande de faire. Avec le dialogue et l'approche, elle peut alors reprendre une vraie place.

En ce qui concerne les grands-parents, le papy reste souvent « dans l'ombre » mais peut donner son avis si nécessaire et aider dans les petites tâches du quotidien, remplir le bain, le vider, aller chercher les médicaments à la pharmacie...

Mamy est un peu plus présente, même si elle reste discrète, elle écoute les conseils prodigués à la maman, elle tend l'oreille si Jules pleure plus fort que d'habitude, prête à intervenir si nécessaire. Elle semble bien laisser leur place aux deux parents. Elle se montre bienveillante vis-à-vis de la maman, peut proposer, si les parents le désirent, de garder le petit Jules pendant qu'ils vont faire un tour et prendre un peu l'air. Malgré tout cela, il arrive encore parfois à la maman d'être méfiante et d'imaginer que la grand-mère critique ce qu'elle fait.

Jules vit dans un environnement sain et bienveillant. Il ne semble pas y avoir de tensions au sein de la famille. Les échanges entre tous les membres de la famille sont posés et paisibles.

Les deux parents sont suivis par un avocat, en médiation de dette.

Le domicile bénéficie de tout le nécessaire adéquat pour un bébé, les lieux sont bien aménagés et Madame a pu faire son petit coin à elle pour y installer les affaires de Jules afin qu'elles soient en permanence à portée de mains.

*Les deux parents ont un réel souhait de bien faire. Néanmoins, nous constatons qu'ils ont tous les deux un retard intellectuel important qui engendre un souci d'adaptation dans les gestes du quotidien. En effet, les changements demandent parfois du temps et de l'apprentissage. Par exemple : un gilet pas encore mis, comment le mettre ? Dans quel sens ? Par quoi commencer ? Bras gauche ? Bras droit ? Il faut alors expliquer aux parents, être près d'eux, leur montrer et réexpliquer plusieurs fois.*

*L'imprévu demande aussi une réorganisation et un temps de réflexion. Par exemple, Jules pleure fort. Madame a le petit dans les bras et c'est son tour de préparer le biberon. Que faire ? Monsieur propose de le faire mais en même temps, Madame dit que c'est son tour. Il y a un temps de flottement car chacun est centré sur ce qui était prévu de faire à ce moment-là.*

Les gestes sont précis et adéquats, mais particulièrement lents. Nous trouvons d'ailleurs que Jules est fort patient lors des divers soins.

Le moindre changement engendre un réel stress pour Madame. La grand-mère peut palier à tous ses petits soucis de réadaptation. Monsieur doit encore apprendre à s'affirmer, il a

souvent des bonnes idées et nous avons le sentiment qu'il a parfois peur de vexer Madame en prenant un peu plus de place.

*Au niveau des besoins primaires et affectifs de la famille/les relations parents-enfant :*

L'hygiène est excellente. Le moment du bain est un réel moment privilégié entre Jules et sa maman, il y a beaucoup d'échanges visuels...

Jules est un bébé qui boit bien, il vient de passer à des bibis de 150ml. Les parents sont attentifs à ce qu'il boit, à la vitesse... Jules est un bébé facile qui passe déjà ses nuits.

Les parents sont vigilants de faire dormir Jules dans son lit et de respecter ses heures de sommeil. Néanmoins, il faut encore leur rappeler qu'il n'est pas nécessaire de le réveiller si c'est l'heure du bain et que Jules est endormi.

Au niveau vestimentaire, Jules a tout ce qu'il faut mais nous avons dû et devons continuer à travailler l'habillement en fonction de la température ambiante. Nous constatons que c'est compliqué mais qu'avec l'aide de pictogramme, Madame peut y arriver petit à petit.

Il y a énormément d'échanges entre Jules et l'ensemble de sa famille. Tout le monde lui parle beaucoup, lui sourit et interagit avec lui. Jules semble y prendre beaucoup de plaisir et tente même par moment de gazouiller en réponse aux paroles qu'on lui adresse ou fait des sourires.

Jules (2 mois) est un petit garçon facile et patient. Il dort bien et passe ses nuits. Il boit bien et vide tous ses bibis. Suite à la consultation ONE, il vient de passer à des 150 ml. Il ne semble pas avoir de réels coliques ni de régurgitation.

Il cherche à babiller et aime beaucoup être en relation avec les adultes qui l'entoure, il les regarde et fait de petits sourires.

Il alterne les moments de sommeils dans son lit et les moments d'éveils dans les bras.

***Au terme du mandat de « 15 jours »***, nous proposons, au vu des méconnaissances des parents, de :

- poursuivre notre intervention ;
- déjà mettre sur la liste d'attente du service Le Lien pour un soutien sur du plus long terme ;
- mettre en place une structure d'accueil pour Jules. Une place est possible, à temps plein, dans une crèche à partir du 01 octobre.

*Le retour en famille a été apaisant pour chacun et les inquiétudes moins importantes que celles de l'hôpital. Il reste, néanmoins, à soutenir les parents dans leurs compétences parentales, dans les gestes du quotidien et dans l'évolution de Jules. Les grands-parents restent un soutien et un relai indispensable dans la bonne prise en charge du bébé.*

La conseillère nous a donc mandatés pour une **nouvelle période de 3 mois** avec les mêmes objectifs que précédemment. Les parents et Jules restent vivre chez les grands-parents.

**Tout au long de l'accompagnement**, l'attitude des parents face à notre service reste inchangée. Ils restent collaborateurs, en demandent de conseils et ils témoignent tous deux d'un réel souci de bien faire.

*La maman, malgré ses doutes, ses peurs et ses angoisses de mal faire, peut avec du soutien prendre petit à petit confiance en elle. Chaque « nouveau geste de la vie du quotidien » doit être appris, travailler et consolider avec l'intervenante pour qu'elle puisse le reproduire seule.*

*Les difficultés personnelles et les « limites » des deux parents nous obligent à ne pas croire que ce qui est acquis un jour l'est pour toujours. En effet, il est important de continuer à travailler le type d'habillement en fonction de la saison, de réajuster la vitesse des repas (tétines qui coulent trop vite) et d'autres petites choses du quotidien.*

Certains changements dans le quotidien ne sont pas toujours évidents à mettre en place et il n'est pas toujours facile de mesurer l'impact émotionnel subi par la maman lors de ces changements (par exemple faire dormir Jules pour ses siestes dans la chambre et plus dans la pièce de vie ...).

Son histoire personnelle est assez lourde (avec sa maman, « je te prends, je te jette ») et l'a « abimée » dans ses relations à l'autre. Elle témoigne toujours d'une peur d'être jugée (par l'extérieur ou sa belle-famille) dans son rôle de maman et cela a un réel impact sur son attitude. Madame éprouve beaucoup de mal à mettre des mots sur ses sentiments et ses émotions et peut rapidement se renfermer sur elle-même. Il est alors primordial de pouvoir décoder sa façon d'être et ainsi pouvoir mettre des mots avec elle sur le changement qui s'opère et sur ce que cela représente et provoque chez elle.

Madame semble avoir une réelle confiance envers notre service et cela permet de travailler les aspects éducatifs avec elle.

Monsieur semble bien souvent « se soumettre » à l'avis de Madame pour toutes les décisions. Mais il peut, néanmoins, tenter de la raisonner quand celle-ci se ferme face à de nouvelles choses. Il prend progressivement une place vis-à-vis de son fils et soutient Madame dans la gestion logistique. Il parle à Jules et est fier de son petit garçon.

Les grands-parents paternels gardent une juste place par rapport à Jules et se montrent d'un réel soutien pour les parents.

La mise en place de la crèche a été un peu compliquée. Les premiers jours d'adaptation ont demandé aux parents un grand investissement tant physique que personnel, ce qui n'a pas été évident. Il a donc fallu que notre service puisse accompagner spécifiquement ses jours d'adaptation, puisse rediscuter de l'importance de la crèche pour Jules. Mais également puisse comprendre que les parents avaient peur du jugement en mettant leur enfant à la crèche alors qu'ils ne travaillaient pas.

L'ensemble de la famille se montre toujours très vigilante à ce que Jules dispose de tout ce qu'il faut pour bien grandir (alimentation, hygiène, habillement, stimulations, ...). Ils sont respectueux et à l'écoute des divers besoins de Jules.

Les différents achats sont réalisés aussi bien par les parents que par les grands-parents et ils sont anticipés.

Les parents maintiennent les rendez-vous chez le pédiatre.

Les gestes sont adéquats, la réponse est rapide. Les parents connaissent bien leur petit garçon (ainsi que les grands-parents).

Les parents n'ont plus peur de sortir avec Jules. Ils sortent à présent de manière régulière et cela semble plaire à l'ensemble de la famille.

La famille continue de beaucoup parler à Jules, qui témoigne spontanément de son contentement et interagit beaucoup avec tout le monde.

La famille semble avoir bien compris l'importance de varier les stimulations et peut spontanément le faire. Néanmoins, *il est important de pouvoir « assister » les parents pour un juste réajustement en fonction de l'âge de Jules. En effet, les parents éprouvent du mal à pouvoir visualiser et réajuster les gestes en fonction du développement de leur fils.*

**A la fin de nos 3 mois d'intervention**, la crèche est à présent mise en place 3 fois semaines et cela semble bien fonctionner. Jules s'est bien adapté et les parents sont en confiance avec l'équipe et y voient un intérêt pour lui.

Jules (5 mois) évolue positivement. Il a de plus en plus de facilités à attraper les objets à deux mains. Il les porte à la bouche et peut tenter de remettre seul sa tétine. Il aide à tenir son biberon lorsqu'on lui donne à boire.

Il peut se retourner du ventre au dos mais pas encore du dos au ventre. Il accepte de plus en plus de rester sur le ventre. Il s'exprime de plus en plus et peut varier les intonations (gazouillis et « grognement ») en fonction de son « humeur ». Il suit bien du regard et cherche à capter l'attention de l'adulte près de lui.

Il dort toujours bien ses nuits, mais ne fait pas de longues siestes (nous travaillons le fait qu'il doive faire ses siestes dans la chambre au calme afin de ne pas être réveillé par les bruits extérieurs de la maison).

Il mange fort bien et se montre un peu moins « glouton » qu'auparavant. Il continue à bien prendre du poids. Il a commencé l'alimentation solide.

Il reste un bébé patient (en particulier lors de l'habillage), mais peut témoigner son mécontentement.

**En décembre 2019, au terme de notre premier mandat**, nous nous revoyons avec le SAJ. La situation a bien évolué.

*Les parents évoluent chaque jour mais ont encore besoin d'un soutien dans les changements. Les parents doivent encore « apprendre » et être soutenus dans leurs fonctions parentales. Nous restons convaincus de la nécessité qu'un service intervienne sur du long terme.*

*Une relation de confiance s'est installée avec l'intervenante et ce lien permet notamment à Madame d'avoir plus confiance en elle.*

Les parents sont soucieux de bien faire pour leur petit garçon, la relation est chaleureuse entre eux, Jules évolue bien. Ils sont toujours vigilants au bien être de leur petit garçon. Les gestes du quotidien restent lents mais bien acquis.

La famille entière à un rôle bien déterminé dans l'éducation de Jules et chacun intervient différemment selon le moment de la journée. Chacun est à sa place au sein de la dynamique familiale.

Le couple bénéficie toujours du « taxi social » pour les trajets (rendez-vous, visites à l'aînée de Madame, ...).

Les parents confient avoir des difficultés dans la collaboration avec la médiatrice de biens. *Un service d'accompagnement serait utile afin de jouer le rôle de tiers dans les relations et de soutenir dans la gestion administrative du quotidien (papiers, logement, gestion du budget...).*

Les parents reconnaissent avoir besoin de soutien dans leur rôle de parents. Au vu de notre mandat limité dans le temps (6 mois maximum), il est proposé aux parents de poursuivre le travail éducatif avec le service Le Lien (qui accompagne sur du long terme), ce que les parents acceptent.

Le service Le Lien, ayant une possibilité d'intervention en janvier 2020, il est convenu de poursuivre notre accompagnement jusqu'au relai avec la puéricultrice.

**Fin janvier 2020**, un relai a donc pu se faire entre les 2 services avec les parents. Des prestations communes ont eu lieu pour permettre « la transmission » d'informations et travailler ce temps de « séparation », de changement avec la maman.

## 5. NOS FORMATIONS/ACTIVITES EN 2019

- Supervision par Madame HAENECOUR du service Atouts à raison d'une fois par mois : réflexions et pistes de travail autour de situations cliniques ; réflexion sur notre pratique professionnelle ;
- Conseil pédagogique avec tous les membres du personnel (secrétaire générale f.f, directrice pédagogique, coordinatrice, éducatrices, comptable et secrétaire/rédacteur) : réflexion et évaluation du projet pédagogique, application du code de déontologie et plan de formation pour l'année ;
- Formation obligatoire Aide à la Jeunesse : formation de base pour les travailleurs des fonctions éducatives ou psychosociales (3 journées par RTA) ;
- Participation en tant que membre à l'asbl SYPA (Synergie et Participation). Sypa regroupe l'ensemble des services agréés du secteur de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement judiciaire de Namur. Depuis octobre 2019, la coordinatrice du service a été désignée secrétaire de l'asbl SYPA ;
- Participation au groupe de travail SYPA « collaboration mandant » ;
- Participation au groupe de travail parentalité/RASANAM (Réseau d'Aide et de Soins en Assuétudes de la région Namuroise) : 3 rencontres par an ;
- Journée d'étude organisée par l'asbl SYPA sur « Le travail social, on n'arrête pas le bon heurt » ;
- Journée d'approfondissement Code, : Aide aux enfants et à leur famille (livre III) et la protection des enfants en danger (livre IV) » ;
- Journée « Des 2 côtés du lien » organisée par l'ONE
- Formation en bobologie et réanimation, Imaje ;
- Formation avec Monique Meyfroet « comprendre les théories de l'attachement pour mieux accueillir l'enfant »
- Rencontre : avec le service « Effet plume » de l'asbl Pointvirgule

## 6. NOS PROJETS/PLAN DE FORMATION POUR 2020

- *Recherche d'un superviseur d'équipe;*
- *Conseil pédagogique avec tous les membres du personnel ;*
- *Poursuite des différents groupes de travail avec SYPA ;*
- *Participation aux rencontres SYPA ;*
- *Poursuite des rencontres GT parentalité RASANAM ;*
- *Journée SYPA à la Marlagne ;*
- *Formation de base pour les travailleurs des fonctions éducatives ou psychosociales (3 journées par RTA) ;*
- *« Soutenir la confiance en soi des parents » 2 journées par le service Atouts ;*
- *« L'intervention systémique et stratégique au service de la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse », cursus de formation de 10 jours organisé par le CEFORM ;*
- *Rencontre avec l'AMJ (Accueil multifamiliale de jour)*

## 7. LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENJEU

Nom – Prénom	Qualification	Date d'entrée en fonction	Horaire hebdomadaire presté (en h/sem)
GEORGERY Carine	Orthopédagogue	06/12/1989	38h00
COURTOY Sylvie	Psychologue	04/10/1990	38h00
DION SABRINA	Coordinatrice	15/01/2001	38h00
HOSLET Ann	Educateur Spécialisé	29/10/2001	38h00
SUSPENE Mathilde	Educateur Spécialisé	13/10/2014	38h00
BALTHASART Marie	Puéricultrice	01/10/2010	38h00
GRIS Sandrine	Rédacteur	15/09/2014	9h30

## 8. FOLDER et R.O.I.

**Lors de chaque nouvelle prise en charge, nous expliquons et donnons ces 2 documents – folder face A et face B.**



### **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR PRECISANT LES ENGAGEMENTS DU SERVICE, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE**

Dans toute prise en charge, nous veillerons à établir une collaboration satisfaisante afin que l'aide apportée soit la plus efficace possible et réponde aux besoins et attentes de chacune des parties. Sachant que tant les instances mandantes que la famille, le jeune et notre service sont liés par un contrat de base commun.

Notre accompagnement est basé sur les quinze articles du Code de Déontologie de l'Aide à la Jeunesse qui régissent la base du travail de l'intervenant.

**Dans le travail que nous allons réaliser ensemble, nous attendons que:**

#### **L'intervenant s'engage:**

- A informer de ses coordonnées et des modalités pratiques d'intervention. Un folder est remis lors du premier entretien ;
- A laisser l'opportunité à la famille de s'exprimer, de se faire entendre et d'être écoutée. Il est tenu au secret professionnel. Il clarifie ce qu'implique le devoir d'information à l'autorité mandante en lien avec la confidentialité des interventions ;
- A lui rappeler ses droits et obligations et à veiller à l'en informer clairement ;
- A ce que la famille comprenne bien la portée de la mesure d'aide qui lui est accordée ou imposée et qu'elle soit effectivement associée aux décisions qui la concernent selon l'article 8 du Code de Déontologie ;
- A lui expliquer chaque rapport d'évolution qu'il rédige et qui est ensuite envoyé exclusivement à l'autorité mandante ;
- A garantir le respect, sans discrimination d'aucune sorte, et demande à tous d'avoir une attitude respectueuse à l'égard des personnes ;
- En cas d'absences répétées aux rendez-vous, à informer l'autorité mandante, et à demander le cas échéant une renégociation de l'accord devant les instances mandantes, voire même la mise à terme anticipée du contrat d'aide ;
- A faire un retour de ses observations en fin de chaque intervention.

#### **Le service attend de la famille qu'elle s'engage :**

- A prévenir l'intervenant ou le service en cas d'empêchement afin de pouvoir prendre d'autres dispositions ;
- A respecter les rendez-vous pris de commun accord avec l'intervenant ;
- A éviter toute attitude déplacée, comme la violence, l'agressivité, la prise d'alcool ou de drogue, entravant le bon fonctionnement des entretiens. Dans le cas contraire, l'intervenant pourrait mettre fin à l'entretien. En cas de récurrence, il pourrait revoir les termes du mandat ;
- A interpeller les intervenants et/ou l'autorité mandante si elle estime que les interventions ne répondent pas à ses attentes ou qu'elles ne sont plus nécessaires.

L'Enjeu, c'est une équipe pluridisciplinaire de travailleurs psycho-sociaux ayant comme compétences:

- ♦ Une approche spécifique de la petite enfance, de l'enfance,
- ♦ Le respect des valeurs de chacun tout en veillant au bien-être de l'enfant, du jeune,
- ♦ Une capacité de remise en question,
- ♦ Une approche créative du travail,
- ♦ L'humilité et l'écoute,
- ♦ L'empathie nécessaire à l'accompagnement,
- ♦ Dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse.



« Une société donne sa dimension à la manière dont elle pourvoit à son enfance »



« L'ENJEU »

Travaille dans le respect de l'application du décret de l'Aide à la Jeunesse du 04 mars 1991

0496/77.23.02.  
lenjeu@imaje-interco.be

PO IMAJE:  
Rue Albert 1er,9  
5380 FERNELMONT  
081/40.91.60.  
www.imaje-interco.be

# L'ENJEU



**Des attitudes à comprendre,  
des liens à construire,  
un soutien à apporter,  
des compétences parentales à valoriser,  
une autonomie à soutenir ...**

Nous travaillons sur l'ensemble du canton de Namur et en partie sur le canton de Dinant.

Nous proposons 2 types d'intervention:

- ★ Soit une prise en charge de 3 mois renouvelable 1 fois ;
- ★ Soit une prise en charge de 15 jours pour des situations d'urgence.

Nous proposons un accompagnement socio-éducatif d'enfants de 0 à 6 ans au sein de leur famille lorsque ceux-ci sont en situation de négligence et/ou de maltraitance potentielle ou avérée.

Nous intervenons de manière intensive en famille au minimum 5 heures par semaine par famille pour 12 situations.

★ TRAVAIL SOUS MANDAT DU CONSEILLER OU DU DIRECTEUR DE L'AIDE A LA JEUNESSE

★ TRAVAIL DE RESEAU

★ EMPATHIE

★ TRAVAILLER LE QUOTIDIEN

★ SECRET PROFESSIONNEL

★ SOUTIEN INDIVIDUALISE

★ TRAVAIL DE RESEAU

★ COMPAGNONNAGE

★ TRAVAIL RELATIONNEL

★ LE PARENT EST ACTEUR DU CHANGEMENT

★ RESPECT

★ TRANSPARENCE

★ S'APPROPRIER OU SE REAPPROPRIER SES COMPETENCES

## Nos objectifs:

- ★ Prévention éducative
- ★ Aide au nursing et à la stimulation
- ★ Renforcer les compétences parentales
- ★ Aide à la gestion du quotidien
- ★ Soutenir la place de chacun
- ★ Respect des besoins primaires et relationnels
- ★ Réintégration

## Nos missions ont pour objectif:

- ★ Soutien à la création d'un lien parents/enfants
- ★ Accompagnement dans la mise en place d'un cadre éducatif
- ★ Accompagnement dans la gestion du quotidien avec les enfants